Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213501349-20251208-DELIB081225064-DE

COMMUNE de LES IFFS : 2025 - 09
République Française
Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 08 décembre 2025

Convocation affichée et envoyée le 01/12/2025

L'an **deux mille vingt-cinq et le huit décembre** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LES IFFS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Yves JULLIEN, maire.
En exercice : 10
Présents : M. Jean-Yves JULLIEN, M. ATTIMONT Joseph, M. BOURSAULT Claude, Mme BUSNEL Evelyne ; Mme FAURE Odile, Mme LEMAIRE Nicole, M. REGNAULT Yann, M. RADENAC Dominique, M. RUFFAULT Raphaël.
Absente : Mme ARBEY Claire (arrivée à 21h30)
Secrétaire de séance : Evelyne BUSNEL

DELIBERATION 08.12.25-64 **Proposition de versement d'une subvention au Comité des fêtes qui reverse une partie de ses recettes de la soirée Choucroute du 04/10/2025 à l 'association Sclérose en Plaques**

Lors du concours de palets du 04 octobre dernier, le Comité des fêtes de Les Iffs a organisé une vente de repas à emporter et a souhaité reverser une partie de ses recettes, soit ***650,00 €*** au profit de l'association France Sclérose en Plaques. Cette fondation soutient et finance la recherche, améliore l'accompagnement des patients et des aidants.

Il s'agit d'une maladie neuro évolutive et incurable qui touche plus de 140 000 personnes en France et qui affecte le système nerveux central. Elle perturbe la transmission des messages entre le cerveau et le reste du corps, provoquant notamment des troubles moteurs, de la vision, de la sensibilité et de l'équilibre avec les paralysies plus ou moins temporaires et une fatigabilité souvent chronique.

M. le Maire propose de verser à la fondation France Sclérose en plaques la même somme que celle récoltée par le comité des fêtes soit ***650 €.***

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- ***VERSER*** la somme de ***650 €*** au Comité des fêtes afin qu'il puisse les reverser à l'association France Sclérose en Plaques
- ***De remettre conjointement*** la somme totale récoltée pour cette manifestation à la fondation France Sclérose en Plaques lors de la cérémonie des vœux du 09 janvier prochain.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Maire,
Jean-Yves JULLIEN,

MAIRIE DE LES IFFS 35630 Ille-et-Vilaine